

Enseigne sur bâtiment

3-8

Normes applicables à l'installation d'une enseigne sur bâtiment, milieu de type 8 – agricole ou forestier



CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS

Pour construire, installer, modifier, réparer, remplacer ou démolir une enseigne.



LANGUE D'AFFICHAGE

Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer du respect des normes de la Charte de la langue française en matière d'affichage.

NORMES GÉNÉRALES

Localisation	<ul style="list-style-type: none">Sur un bâtiment<ul style="list-style-type: none">Mur sans dépasser sa hauteurAvant-toit ou pourtour d'une marquisePorche, suspendu ou pourtour d'un porcheParapetColonne d'un bâtiment sans dépasser sa largeur
Superficie maximale de l'ensemble des enseignes	<ul style="list-style-type: none">2 m²
Nombre maximal	<ul style="list-style-type: none">Limité par la superficie maximale
Éclairage	<ul style="list-style-type: none">ProjectionRétroéclairage
Précisions	<ul style="list-style-type: none">Aucun câble ou hauban ne doit être utiliséAucun fil électrique ne doit être apparent

MODE D'INSTALLATION

En saillie (voir croquis 1, 2, 6 et 7)

Type d'enseigne autorisé	<ul style="list-style-type: none">D'identificationCommerciale
Installation	<ul style="list-style-type: none">Perpendiculaire au bâtiment0,3 m min. de la chaussée

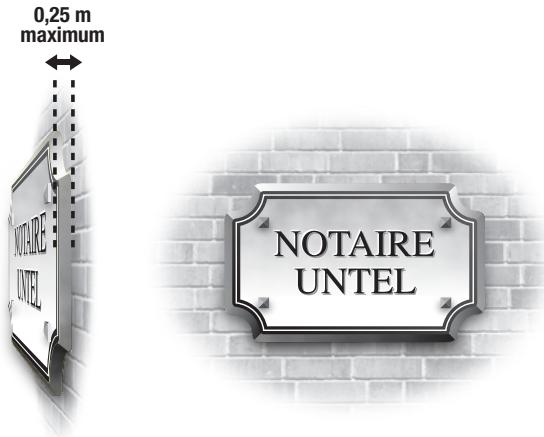
Hauteur	<ul style="list-style-type: none">3 m min. du sol, sauf pour une enseigne avec partie rotative5 m max. du sol
Superficie maximale par enseigne	<ul style="list-style-type: none">1 m²
Saillie maximale	<ul style="list-style-type: none">1,5 m0,5 m pour une enseigne avec partie rotative
Épaisseur maximale	<ul style="list-style-type: none">0,2 mInscription sur l'épaisseur: 0,04 m max.
À plat (voir croquis 1 à 5)	
Type d'enseigne autorisé	<ul style="list-style-type: none">D'identificationCommerciale
Installation	<ul style="list-style-type: none">Parallèle à une partie du bâtiment
Épaisseur maximale	<ul style="list-style-type: none">0,25 m
Hauteur	<ul style="list-style-type: none">Ne dépasse pas le bandeau du rez-de-chaussée sauf si :<ul style="list-style-type: none">Bâtiment de 6 m et plusInstallée dans le quart supérieur du mur
Superficie maximale par enseigne	<ul style="list-style-type: none">1 m²10 m² pour un bâtiment de 15 m et plus1 m² est ajouté pour chaque 5 m de hauteur additionnel à partir de 15 m <p>Une enseigne installée dans le quart supérieur du mur d'un bâtiment de 6 m et plus n'est pas considérée dans la superficie maximale d'enseignes</p>

Juillet 2025

Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

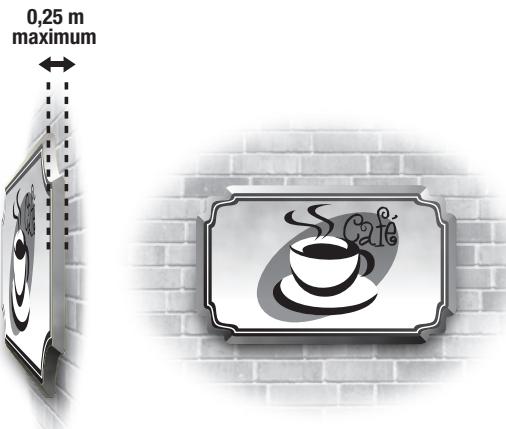
Consultez le site Web de la Ville au ville.quebec.qc.ca/infocommerts, onglet Affichage et enseignes.



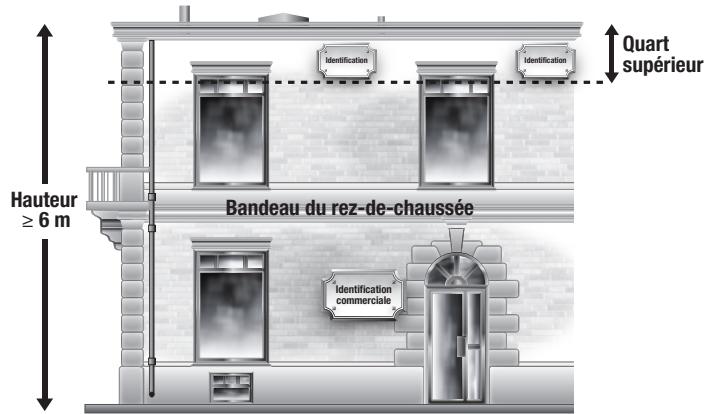
CROQUIS 1 – ENSEIGNE D'IDENTIFICATION INSTALLÉE À PLAT



CROQUIS 4 – BÂTIMENT DE MOINS DE 6 M (LOCALISATION D'ENSEIGNES)



CROQUIS 2 – ENSEIGNE COMMERCIALE INSTALLÉE À PLAT



CROQUIS 5 – BÂTIMENT DE 6 M ET PLUS (LOCALISATION D'ENSEIGNES)



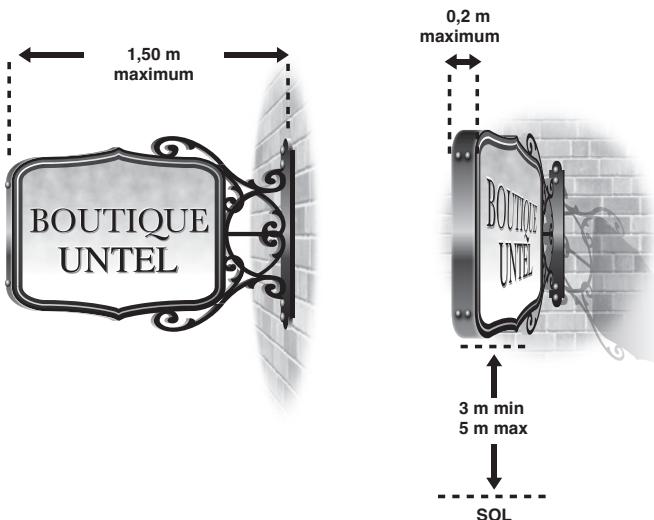
CROQUIS 3 – BÂTIMENT D'UN ÉTAGE (LOCALISATION DES ENSEIGNES)

Juillet 2025

Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au ville.quebec.qc.ca/infocommerts, onglet Affichage et enseignes.



CROQUIS 6 – ENSEIGNE INSTALLÉE EN SAILLIE



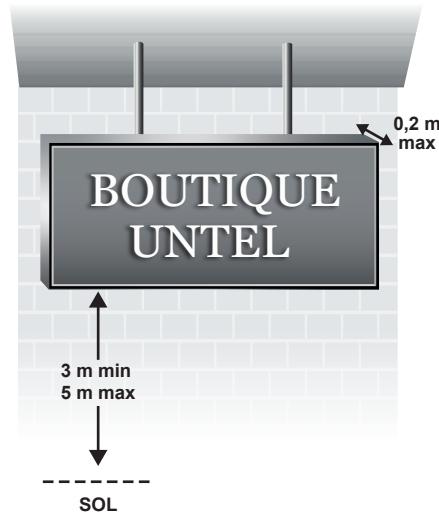
CROQUIS 7 – ENSEIGNE EN SAILLIE AVEC PARTIE ROTATIVE

Suspendue (voir croquis 1, 2 et 8)

Type d'enseigne autorisé	<ul style="list-style-type: none"> D'identification Commerciale
Installation	<ul style="list-style-type: none"> Parallèle à un mur
Hauteur	<ul style="list-style-type: none"> 3 m min. du sol 5 m max. du sol
Superficie maximale par enseigne	<ul style="list-style-type: none"> 1 m²
Épaisseur maximale	<ul style="list-style-type: none"> 0,2 m Aucune inscription sur l'épaisseur
Plusieurs enseignes suspendues	<ul style="list-style-type: none"> Installées à la même distance du mur et du sol

ENSEIGNES PROHIBÉES

- À éclat à message variable
- Gonflable ou sur une structure gonflable
- Sur un véhicule ou une remorque non immatriculé
- Temporaire annonçant un commerce ou un produit
- Permanente en polypropylène ondulé
- Installée sur un poteau d'utilité publique ou du mobilier urbain



CROQUIS 8 – ENSEIGNE SUSPENDUE

Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

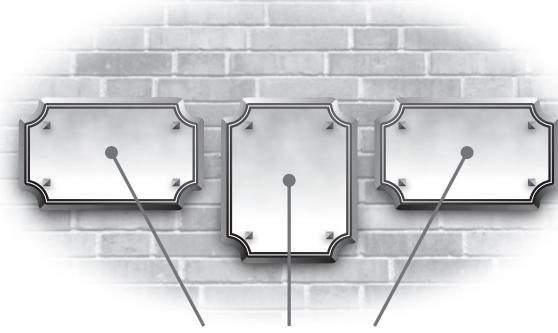
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au ville.quebec.qc.ca/infocommerts, onglet Affichage et enseignes.

NORMES SPÉCIFIQUES À DIVERSES ENSEIGNES

Et conditions pour que ces enseignes ne soient pas considérées dans le calcul de l'ensemble des enseignes

Commémorative	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3 m² max.
D'identification non lumineuse (voir croquis 9)	<ul style="list-style-type: none"> • Elles peuvent être regroupées • 0,2 m² max. pour une enseigne • 0,1 m max. de saillie • 0,6 m² pour l'ensemble des enseignes
D'information ou d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> • Installation : à plat ou en saillie • 1 m² max. • Aucun logo ou marque • Éclairage permis : à éclat ou numérique
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Écran de 0,7 m² max. • Installation : à plat • 0,7 m² max. pour l'ensemble des écrans • 1,8 m max. du sol • Aucune diffusion sonore • Contenu diffusé en lien avec l'entreprise occupant le bâtiment
Numérique (en dehors d'une zone résidentielle)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation : à plat • Ne dépasse pas le bandeau du rez-de-chaussée • Aucune diffusion sonore • Contenu diffusé en lien avec l'entreprise occupant le bâtiment
Banderole	<ul style="list-style-type: none"> • Installation : à plat • Sommet du mur max. • Usages : <ul style="list-style-type: none"> - Public - Centre sportif - Cinéma - Théâtre et salle de spectacle
Installée dans une vitrine et non numérique (voir croquis 10)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation : <ul style="list-style-type: none"> - Dans la vitrine - À moins d'un mètre de la vitrine • 25 % de la vitrine

0,20 m² maximum par enseigne

Superficie maximale de l'ensemble :
0,60 m²

CROQUIS 9 – ENSEIGNE D'IDENTIFICATION NON LUMINEUSE INSTALLÉE À PLAT

Superficie maximale :
25 % de la vitrine

CROQUIS 10 – ENSEIGNE INSTALLÉE DANS UNE VITRINE